



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

**Avenant au marché de travaux neufs, grosses réparations et entretien lot
n° 1 voirie**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-
Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99165

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Avenant au marché de travaux neufs, grosses réparations et
entretien lot n° 1 voirie**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le marché sur série de prix pour travaux neufs, grosses réparations et entretien comporte, dans son lot n° 1 voirie, des prix unitaires pour la réalisation de dallages en béton désactivé.

Ces prix sont définis "toutes sujétions comprises", c'est-à-dire qu'ils comprennent, outre la prestation de base pour mise en place du béton, toutes les prestations annexes nécessaires à la réalisation des travaux dans les règles de l'art. Il s'agit par exemple des joints de dilatation, de l'ajout de produits spécifiques, des traitements de surface, des protections, etc.

L'expérience de l'utilisation de ces prix montre que leur définition n'est plus adaptée à la réalité. En effet, la diversité des situations rencontrées sur les chantiers est telle, qu'un prix globalisé ne convient pas. Il est préférable de décomposer le prix en un prix unitaire pour la prestation de base, et des prix unitaires pour les prestations annexes, qui seront rémunérées en fonction des quantités réalisées.

Il est donc nécessaire de passer un avenant au marché, qui comportera un nouvel état des prix unitaires, avec modification des prix existants (montant et descriptif) et création de prix nouveaux. Cet état est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)